



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D016/2024

Séance du 12 Avril 2024

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

L'an 2024 le Vendredi 12 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

MM : BLOIS Olivier à Mme TAQUET Sabine, COURTECUISSÉ Charles à M. BROQUET Jean-Noël, PINOY Jacques à M. BOURDON Philippe

Absent(es) excusé(es) :

M. CORRÉA Emmanuel

Absent(es) non excusé(es) :

M. CHABANE Michel

Secrétaire de séance :

M. BOURDON Philippe

M. BLOIS Olivier quitte la séance à 20h15 et donne pouvoir à Mme TAQUET Sabine

**Objet : SUBVENTION AU CLIC PORTE DU HAINAUT RELAIS
AUTONOMIE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°013/2024 du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2024, portant approbation du Budget Primitif 2024, prévoyant notamment sous l'imputation de l'article 65748 une somme de 4300,00 € destinée aux Associations,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 Avril 2024,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Donne :

- Lecture d'un courrier reçu du Président du CLIC Porte du Hainaut, service gratuit qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, à leurs proches et aux professionnels en favorisant le maintien à domicile.

Précise :

- Que cette structure fonctionne grâce aux subventions du Département et des communes et propose une convention de partenariat avec la commune,
- Que la contribution financière de la commune s'élèverait à 0,15 € par habitant, soit 168,30 € pour l'année 2024.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention d'un montant de 168,30 € au CLIC de la Porte du Hainaut,
- **Décide** d'inscrire la subvention accordée au budget primitif de l'exercice 2024 sur le compte 65748,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0162024A
Objet :	DEL 016/2024 : SUBVENTION AU CLIC PORTE DU HAINAUT-RELAIS-AUTONOMIE 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905944-20240412-DEL0162024A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240412-DEL0162024A-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : D0162024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240412-DEL0162024A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2024 à 12h58min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2024 à 12h58min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2024 à 12h58min33s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 avril 2024 à 12h58min42s	Reçu par le MI le 2024-04-17